

# Flash news

## *Le Vicariat Apostolique de Saint-Pierre-et-Miquelon rattaché au diocèse de La Rochelle*



*Vue générale de la ville de Saint-Pierre (Photo : Francis Weiss)*



*Mgr. Gaschy avec des écoliers de Saint-Pierre (Photo : Francis Weiss)*



*Mgr. Lucien Fischer, évêque de Saint-Pierre-et-Miquelon  
de 2000 à 2009 (Photo : Jean-Yves Urfié)*

Le Cardinal Fernando Filoni, Préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples, a informé notre Supérieur Général, le Père John Fogarty, que le Pape François a décidé de mettre fin au statut de vicariat apostolique de Saint-Pierre-et-Miquelon. A partir du premier mars 2018, l'archipel sera rattaché au territoire du diocèse de La Rochelle. Le Pape a pris cette décision pour adapter la situation de l'archipel à la pastorale actuelle.

Nous avons été responsables pastoralement de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 1765, quand le Séminaire du Saint-Esprit a commencé à y envoyer des prêtres, mais ce n'est qu'après la Révolution française que le territoire a connu une stabilité pastorale.

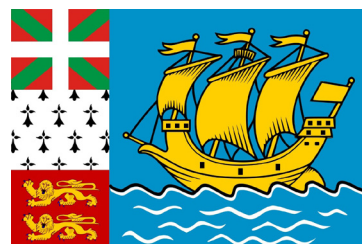
D'abord préfecture apostolique, les îles ont un évêque spiritain à leur tête, Mgr François Maurer, depuis le 23 mai 1971. La plupart du temps, nous n'étions que quatre ou cinq au maximum au service de la population, majoritairement catholique. Mgr Maurer est mort en 1999. Son successeur fut Mgr Lucien Fischer, né le 27 novembre 1933 à Strasbourg, évêque en 2000, retraité à Wolxheim.

Le dernier évêque spiritain de l'archipel est Mgr Pierre-Marie Gaschy, né le 26 juin 1941, ordonné évêque le 20 juin 2009. Mgr Gaschy était aidé par deux confrères spiritains, Gabriel Borner (décédé avant-hier) et Eugène Azuinye.

Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français au large de Terre Neuve (Canada) qui ne compte que 6.000 habitants. Pendant longtemps, ce qui faisait sa richesse était la pêche à la baleine et à la morue, mais depuis 1992, les limites de ses eaux territoriales ont été considérablement réduites et l'économie locale en a subi les contrecoups.

D'abord colonie française, puis devenu territoire d'Outre-Mer en 1946, c'est maintenant une collectivité territoriale d'Outre-Mer, représentée au Parlement français par un député et un sénateur.

*Jean-Yves Urfié, CSSp  
Service Information, 1.03.2018*



**Armoiries  
de  
Saint-Pierre-et-Miquelon**